



SCHÉMA RÉGIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Déployons la stratégie des Hauts-de-France

SRESRI 2022-2028

PLAN OBSERVATION SUIVI ÉVALUATION

Adopté par le Comité d'Orientation Stratégique du SRESRI - 18 janvier 2024

Alors que le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), adopté par l'assemblée régionale le 8 décembre 2022, entre dans sa phase de mise en œuvre, il apparaît utile de le doter d'un Plan Observation Suivi Évaluation (OSE). Ce plan, prévu par le cadre stratégique du SRESRI, est en effet indispensable au suivi et au pilotage du Schéma. À l'instar du Schéma lui-même, il est conçu dans un esprit partenarial, tant dans son élaboration que sa mise en œuvre, qui sollicitera l'ensemble des parties prenantes du SRESRI.

POURQUOI UN PLAN OBSERVATION SUIVI ÉVALUATION ?

À travers l'adoption de ce plan, il s'agit de s'entendre sur les exercices et les moyens visant à :

- **OBSERVER** le contexte dans lequel évolue le Schéma et dans lequel se mènent ses différentes actions et éventuellement les réorienter ;
- **SUIVRE** ses travaux, en rendre compte, capitaliser et diffuser ses résultats ;
- **ÉVALUER**, in itinere ou ex-post, les effets du Schéma, pour vérifier qu'il a bien répondu aux objectifs qu'il s'était assigné.

ÉVALUATION

SUIVI

OBSERVATION



1. OBSERVER LE CONTEXTE ESRI DES HAUTS-DE-FRANCE

Objectif :

Rendre compte du contexte de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (ESRI) dans les Hauts-de-France (avant, pendant et après le Schéma) afin d'éclairer les enjeux, suivre leur évolution et adapter les modes de collaboration et d'intervention des acteurs.

L'élaboration du SRESRI 2022-2028 s'est appuyée sur la réalisation d'un diagnostic initial de la situation de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation dans les Hauts-de-France. Ce dernier a permis de dégager les enjeux du schéma en termes de conditions de vie des étudiants, d'élévation des qualifications, d'intensification et de structuration de l'effort de recherche régional... Il s'est appuyé sur un certain nombre d'indicateurs permettant d'analyser la trajectoire de la région sur ces champs. Les éléments de connaissance sur le contexte l'ESRI régional et son évolution sont également essentiels pour la vie du Schéma, auquel ils pourront apporter une aide à la définition et à la réévaluation des objectifs et des modes d'intervention (aide à la décision).

Par quels moyens ?

- **Tableau de bord** – il s'agit d'identifier et suivre un certain nombre d'indicateurs de contexte (en nombre limité, sur des enjeux repérés...) afin de se doter d'un outil permanent permettant de suivre la trajectoire de l'ESRI régional
- **Expertise / Capitalisation des connaissances** – il s'agit de créer les conditions de l'échange et de la capitalisation des connaissances sur le champ ERSI (Recherche, Études...) ou d'initier des travaux dédiés sur des sujets d'intérêt régional qui pourront être identifiés par la gouvernance du Schéma

Selon quelles modalités ?

- **Faire revivre, reconfigurer et animer le groupe « OSE »** créé par le précédent Schéma. Ce réseau, composé des différents acteurs composant le SRESRI sur le champ de la production de données et d'études, constitue un espace d'échange et de travail collaboratif et poursuit plusieurs objectifs :
 - Identifier et alimenter au fil de l'eau les indicateurs qui constitueront le tableau de bord du SRESRI
 - Favoriser les échanges de pratiques (méthodo) et partager information sur les travaux en cours entre les différents partenaires
 - Engager des travaux communs permettant d'harmoniser ou engager en mode partenarial des travaux d'études

Le réseau pourra être recomposé, en partant d'un « noyau dur » constitué des Observatoires des Universités et de la CRGE, auquel on adjoint la Région académique (SRAES), la Région (Agence Hauts-de-France, SOE de la DFP, DRESS...) + DREETS + France Travail (dont APEC) + INSEE + HDFID + C2RP + agences d'urbanismes (ADULM, ADUGA, AGUR...) + Campus France...

- **Mobiliser la recherche sur les thématiques en lien avec les politiques ESRI** (dans le cadre des protocoles avec la MESH et Anthro Lab, via le financement de thèses...) Un « conseil scientifique » ou « comité d'experts » pourra être créé sur la base de ces collaborations sous le mode d'un think tank destiné à éclairer le Schéma sur les enjeux régionaux. Il pourra être sollicité lors de l'élaboration des feuilles de route du SRESRI, tous les 2 ans.
- **Favoriser la diffusion des études**, etc.. via des webinaires ouverts à la « communauté » ESRI
- **Créer des ponts entre les Schémas** (vers des tableaux de bord et des indicateurs communs/croisés, rapprochement des exercices de cartographie...)



2. SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DU SRESRI

Objectif :

Suivre l'avancement et rendre compte des projets initiés dans le cadre du SRESRI / Capitaliser sur les expérimentations menées.

Comme toute politique ou stratégie à caractère public, le SRESRI suppose un pilotage et un suivi dans le cadre de la gouvernance dont il relève (en l'occurrence dans le cadre du Comité d'Orientation Stratégique associant les représentants de l'Etat, de la Région et les acteurs de l'ESRI).

Le SRESRI 2022-2028 a été envisagé comme un « Schéma de projets ». Son organisation repose sur l'identification de projets/actions d'intérêt régional, adoptés sur la base des objectifs du SRESRI dans le cadre de feuilles de route bisannuelles, et pris en charge par des « groupes opérationnels » dédiés. Ils peuvent s'appuyer sur des expérimentations.

Suivre le SRESRI revient donc à suivre les réalisations et les premiers résultats des projets engagés, avec la double nécessité de :

- rendre compte de l'avancement des travaux aux instances de gouvernance du schéma, qui auront à les apprécier et à envisager les suites à y donner
- tracer les travaux et leurs résultats afin de pouvoir capitaliser sur les expérimentations, et éventuellement essaimer

Le suivi du schéma doit par ailleurs permettre de recueillir les éléments qui viendront alimenter l'évaluation qui en sera faite in fine. Il sera donc utile de poser en amont les informations à intégrer au suivi pour répondre au besoin de l'évaluation.

Par quels moyens :

- **Tableau de bord des projets** (sur la base de **fiches de suivi**) – il s'agit de tracer l'avancement du projet, au fil de l'eau, sur la base du plan d'action qu'il s'est donné, mais aussi d'identifier ses risques ou difficultés afin de pouvoir au mieux y remédier.
- **Recueil des productions** des Groupe Opérationnels (comptes-rendus, livrables attendus...)
- **Bilans consolidés** (bilans intermédiaires des COS, bilan général du SRESRI...)

Selon quelles modalités ?

- **Alimentation par les porteurs de projets (pilotes)**, ou la/les personnes souhaitant y contribuer, sur la base des travaux du groupe – La nécessité du suivi doit être posée en amont tout en veillant à ne pas sur-solliciter les pilotes ou autres personnes identifiées pour l'assurer.
- **Consolidation par les services de la Région et de l'État** (Secrétariat Permanent – Comité opérationnel) afin de réaliser les bilans attendus.



3. ÉVALUER LES EFFETS DU SRESRI

Objectif :

À travers l'évaluation, il s'agit de mesurer les effets du SRESRI au regard des objectifs qu'il s'est donné.

Une évaluation permet de **comprendre** une intervention publique, de produire de la connaissance afin d'en apprécier la performance et de prendre des décisions adaptées, pour en assurer le renforcement. C'est un **processus d'amélioration** de l'action. Ce n'est ni un audit, ni un contrôle.

L'évaluation concerne toutes les **parties prenantes** du dispositif, les services de la Région mais aussi les opérateurs, les autres financeurs, les bénéficiaires...

Une évaluation ne peut être exhaustive et suppose d'être sérieuse sur la base de questions évaluatives précises, répondant à un intérêt partagé. Elle peut prendre un angle d'analyse globale et/ou particulier. Pour être menée à bien elle suppose l'association des parties prenantes dès la définition des objets d'évaluation, tout au long du suivi et à réception des résultats et préconisations.

Le champ de l'évaluation doit être travaillé dès l'amont, afin de recueillir au fil de l'eau les éléments qui la faciliteront. Elle suppose des moyens, qui doivent également être anticipés.

Sur quel objet ?

Le Service Évaluation de la Direction de la Qualité et de la Performance de la Région Hauts-de-France a assuré l'accompagnement du Secrétariat Permanent du SRESRI afin de dégager les lignes forces de l'évaluation du SRESRI 2022-2028. L'angle adopté par les acteurs est de vérifier, à travers l'évaluation, la réalité des intentions fortes portées par cette stratégie partenariale renouvelée, à savoir :

- « **jouer collectif** » : **fédérer les acteurs autour des enjeux ESR à l'échelle régionale**
- « **être opérationnelle** » : **déboucher sur des projets concrets d'intérêt régional**

Ces objectifs seront analysés à travers :

- les modalités de gouvernance du Schéma
- les modalités et les résultats de sa déclinaison opérationnelle (feuille de route et actions menées)

Il sera autant que possible procédé à des évaluations durant la période du SRESRI 2022-2028, ce qui permettrait de revisiter les pratiques au cours du déroulement du Schéma (tous les 2 ans conformément au rythme du Schéma). L'évaluation du SRESRI 2022-2028 devra aussi servir de base à la définition de la nouvelle génération de schémas, et être menée en connaissance des travaux d'évaluation des autres schémas régionaux (SRDE-II, CPRDFOP...)

Par quels moyens ?

La méthodologie de l'évaluation sera adaptée en fonction des questions évaluatives et associera outils qualitatifs et quantitatifs, dont :

- Analyse des process de pilotage et de suivi du SRESRI – modalités de participation / process de décision... /Recueil d'éléments de suivi et des livrables des groupes opérationnels – dont éléments sur la dynamique collective des travaux /Analyse de la pratique/Analyse des risques...

Selon quelles modalités ?

- Pilotage par le COS ou une émanation du COS du SRESRI
- Pilotage technique global par le service Evaluation de la Région
- Prise en charge technique, selon les moyens mis à disposition (Etat, Région, partenaires du SRESRI), mobilisation de labos de recherche, et/ou thèse CIFRE...
- Évaluation *in itinere* sur la notion de « collectif » et de coordination des acteurs ; évaluation *ex post* sur l'opérationnalité des actions car nécessité d'un recul plus long pour apprécier les effets et la valeur ajoutée des projets concrets d'intérêts régionaux.